Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Contrat de travail

---
Par stephane123456

Bonjour,

Je suis actuellement salarié en CDD  dans une entreprise.
Mon CDD a été renouvelé 3 fois par avenant ( la troisième fois rendu possible en raison du covid )

Mon contrat se transforme en CDI ( sans documents, aucun avenant, juste un accord verbal/tacite )

J'ai demandé une augmentation de salaire un peu avant la fin de mon CDD.

Quel est mon recours si mon salaire négocié n'est pas respecté ? Étant donné que je n'ai pas de trace écrite.

( Je rappelle que je n'ai pas signé de nouveau contrat pour se passage en CDI, j'ai seulement signé le tout premier CDD )

Merci.

---
Par tactac67

Bonjour Stéphane,

Je pense que vous trouverez pas mal de réponses sur ce site :https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F38.

Concernant l'augmentation de salaire, comme dirait l'autre les paroles s'envolent, les écrits restent... Quand une augmentation a été promise, il est souvent délicat de demander une confirmation écrite. Personnellement, je demanderais à signer un nouveau contrat où tout est écrit noir sur blanc. Sinon, et je ne sais pas si c'est le choix le plus judicieux, j'attendrais la fiche de paie et si le salaire n'est pas celui convenu oralement, je me permettrais de rappeler à la personne concernée les termes de l'accord oral.

Bon courage pour la suite.